



N/Réf : HA/VLN/MLB 08/2020

Port de La Trinité-sur-Mer

Association La Vigie

2, place Yvonne Sarcey

56470 La Trinité-sur-Mer

Vannes, le 19 juin 2020

A l'attention de Monsieur Bertrand Ravary

Monsieur le Président,

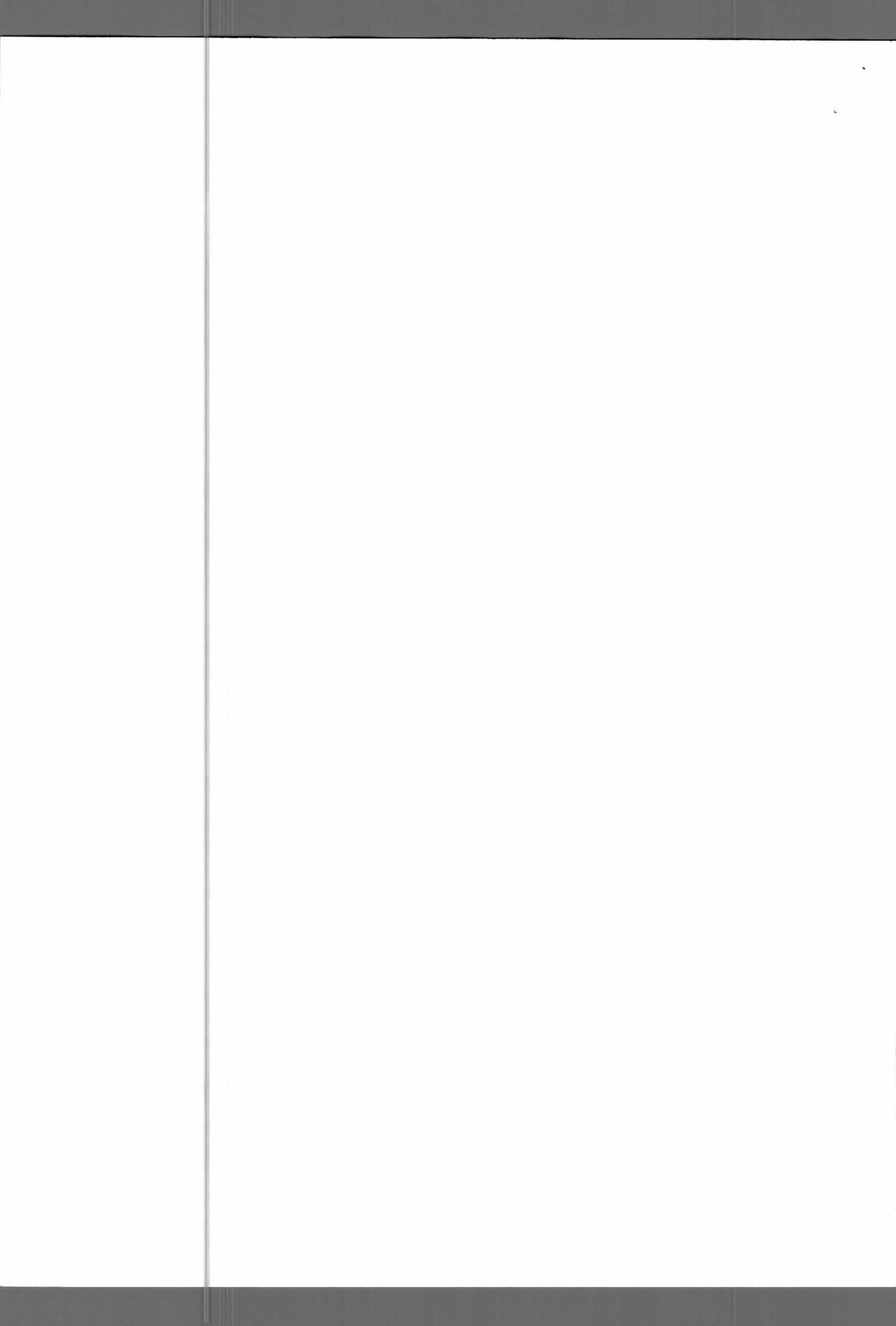
Comme suite aux présentations du projet d'aménagement du port de La Trinité-sur-Mer du 6 novembre 2019 à votre association puis en réunion publique le 13 février dernier, je vous prie de trouver ci-après des précisions complémentaires en réponse à votre courrier du 5 mars 2020.

- 1) Concernant le choix de l'affectation du bâtiment IFREMER situé sur notre domaine portuaire, celui-ci a été effectué par les élus départementaux et locaux après avoir effectué un travail de recensement des usages possibles en lien avec de nombreux acteurs du territoire. Cette démarche, engagée en 2017, a permis d'auditionner plus de 40 acteurs divers du territoire (élus locaux, SNT, APTM, l'UBS, représentants économiques du territoire, CRC, acteurs touristiques, course au large,...) et d'échanger lors d'ateliers prospectifs. La décision d'affecter ce site à la constitution d'un pôle économique dédié aux métiers du maritime est issue de cette démarche participative.

Par ailleurs, le contrat de concession de la Compagnie des Ports du Morbihan prévoit explicitement que les « activités économiques seront développées ». Notre entreprise assure donc ce développement en lien avec les besoins des plaisanciers (locations de bateaux, accastillage, vêtements de marins,...) mais également avec ceux des professionnels de la mer (entreprises de course au large, pêcheurs, ostréiculteurs, compagnies de transport maritime,...) qui sont des activités importantes de nos ports et celui de La Trinité-sur-Mer en particulier.

- 2) Les enjeux environnementaux sont bien évidemment pris en compte dans le projet d'aménagement du Port de La Trinité-sur-Mer. A ce titre, de nombreuses études environnementales ont été effectuées dont des analyses de qualité de l'eau, de qualité des sédiments, une cartographie des habitats intertidaux de la partie sud du môle Tabarly et des modélisations hydro-sédimentaires permettant de mesurer l'impact du projet sur les courants et la sédimentation.

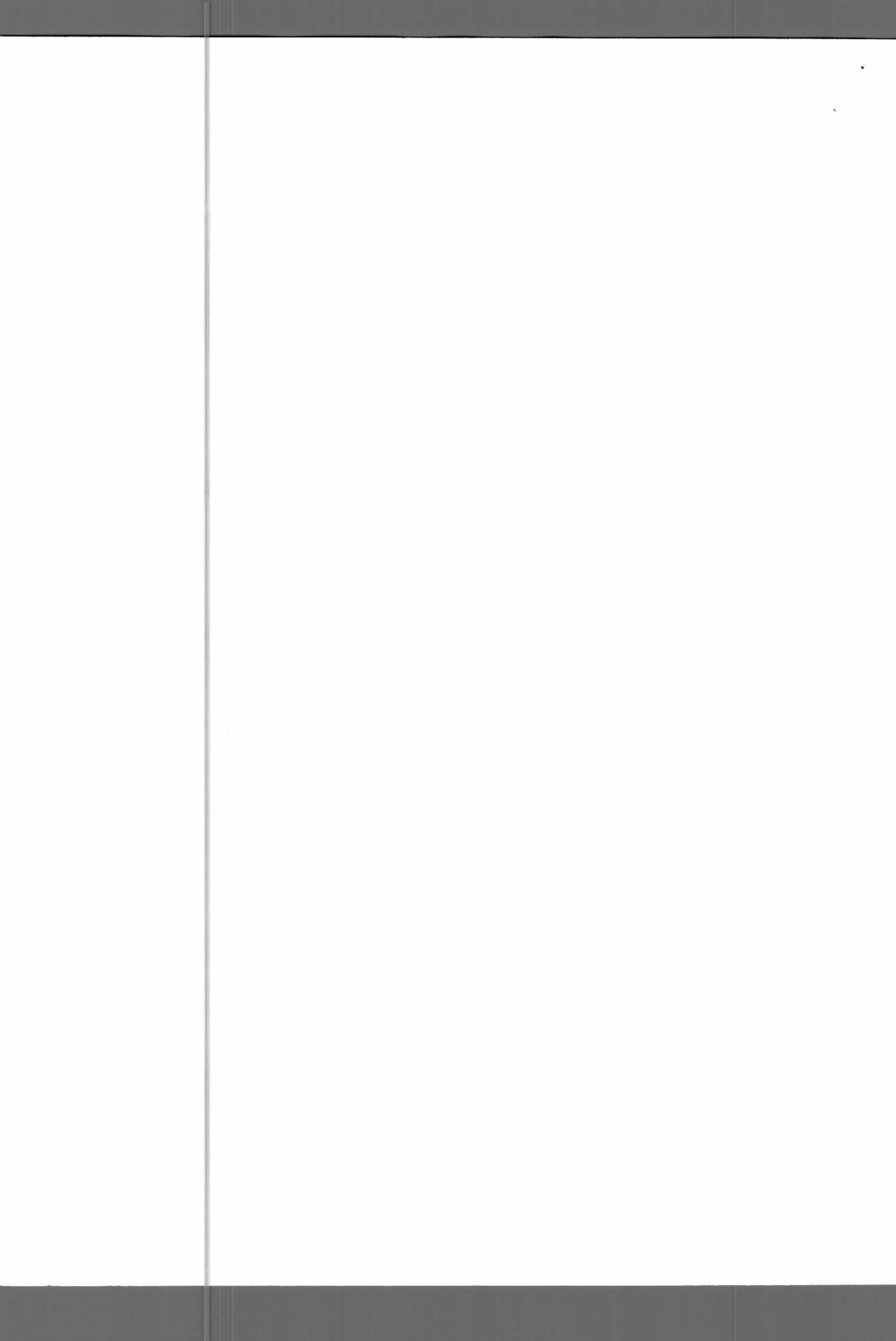
Par ailleurs, le projet intègre plusieurs actions environnementales telles que l'amélioration de la qualité d'épuration des eaux de carénage, l'installation d'un



poste fixe et gratuit de collecte des eaux noires et grises des navires, l'amélioration des sanitaires dédiés aux plaisanciers afin de favoriser leur usage pour que les sanitaires du bord ne soient plus utilisés au port,... Sur ces différents thèmes, la Compagnie des Ports du Morbihan s'engage également activement en termes de communication et travaille en partenariat avec divers acteurs tels que le Comité Régional de Conchyliculture, AQTA (la communauté de communes).

Enfin, concernant les mesures compensatoires, des réflexions sont en cours, en lien avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, notamment pour un éventuel ré-ensablement des plages au sud du port, situé en dehors de notre domaine portuaire.

- 3) Comme évoqué au paragraphe précédent, l'évolution et notamment l'érosion en dehors de la petite plage au sud du port sera étudiée dans le cadre des mesures compensatoires par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- 4) Les différentes études pré-opérationnelles de sédimentation, de courantologie et d'agitation seront toutes annexées à l'étude d'impact environnementale qui sera soumise à enquête publique.
- 5) Concernant plus particulièrement le môle Tabarly :
 - i) La présentation intégrant les plans et l'intégration aérienne du projet est disponible sur Internet sur le site du port de La Trinité-sur-Mer.
 - ii) Au stade actuel du projet, il n'est pas possible de répondre précisément à la question de volumétrie de béton nécessaire au projet. La mise en œuvre sera adaptée pour assurer la protection du port.
 - iii) La hauteur des ouvrages nécessaires pour assurer cette protection est effectivement un sujet important (maintien des perspectives visuelles vers le chenal et l'embouchure de la rivière de Crac'h). Des perspectives 3D vont être réalisées et seront présentées.
 - iv) Une expertise environnementale a déjà été menée par la société TBM en février 2018 sur les espaces maritimes situés au sud de la concession du port. Le rapport sera annexé à l'enquête publique.
 - v) Le programme bâti de la SNT est étudié en lien avec les responsables de la SNT. Les surfaces bâties du projet ont été revues depuis le projet présenté en 2017. Ce programme sera finalisé avant le lancement d'un concours d'architectes. Concernant le bar de l'Etage, c'est la SNT qui a décidé de se dessaisir de la gestion de cet espace. Cet espace participe de manière très pertinente à l'animation du port. Il n'est donc pas envisagé, dans le cadre du projet actuel de modifier ce choix de gestion.
- 6) Concernant plus particulièrement la darse nord :
 - i) Il est indispensable que les sanitaires destinés aux plaisanciers soient le plus proche possible des postes d'amarrage. En effet, outre les obligations réglementaires de distance entre les postes d'amarrage et les sanitaires, il est essentiel de donner une grande visibilité à cet équipement afin qu'il soit immédiatement repéré par les usagers du port et qu'il soit facile d'accès. Le



positionnement de ce bâtiment en bord à quai à proximité des passerelles d'accès au ponton s'impose donc pour inciter les plaisanciers à ne plus utiliser les sanitaires de leur bateau. Par ailleurs, le positionnement retenu permet de sécuriser les flux de public vis-à-vis du terreplein technique et des manutentions qui y sont effectuées.

- ii) L'ensemble du secteur traité par le projet intègre une requalification du GR34. Devant les locaux, un espace totalement sécurisé de 5 m de large sera dédié aux piétons et aux vélos.
- 7) Le port de La Trinité-sur-Mer est attractif, de par sa situation géographique, mais également grâce aux animations et services qui y sont délivrés. C'est un atout de la Commune qu'il faut préserver en aménageant le port afin d'améliorer les fonctionnements actuels (renforcement de la protection de l'abri par vent de Sud, sécurisation des outils de manutention, nouvelle aire de carénage et poste fixe de collecte des eaux noires,...) et répondre aux besoins actuels et à venir des usagers (évolution des surfaces actuelles de commerces, besoins d'espaces intérieurs et extérieurs pour la SNT, amélioration du fonctionnement des terrepleins pour les professionnels,...).
- Le projet de requalification du port a pour vocation de sécuriser les activités présentes et d'améliorer les conditions de travail de tous les acteurs.
- 8) Pour différentes raisons de bonne gestion du port de La Trinité-sur-Mer, le choix du maintien de la capitainerie en position centrale sur le terreplein Caradec est confirmé. Ce choix a également été évalué positivement lors des ateliers de l'étude d'urbanisme portée par la Commune de La Trinité-sur-Mer pendant l'hiver 2019. De nombreux échanges ont eu lieu avec la SNT pour implanter une partie de leurs besoins de locaux dans l'ancien bâtiment IFREMER. Trois esquisses différentes ont été produites et transmises au Président de la SNT. La SNT a décidé de ne pas donner suite.
- Concernant le réceptif nautique, la Compagnie des Ports du Morbihan étudiera sa conception et sa gestion avec ses partenaires habituels que sont la Commune de La Trinité sur Mer et la Société Nautique de La Trinité sur Mer.

J'espère avoir répondu à vos questions et observations et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président Directeur Général



François GOULARD

